



PÈRE POUR TOUJOURS
GENÈVE



2025

Rapport d'activités

Père Pour Toujours Genève
contact@pptg.ch
1200 Geneve

Qui sommes nous ?

Depuis 2003, Père Pour Toujours Genève s'engage sans relâche pour promouvoir l'égalité parentale et soutenir les pères dans leur rôle éducatif, avant, pendant et après la séparation.

Association apolitique, à but non lucratif et entièrement bénévole, nous agissons quotidiennement pour que l'engagement paternel soit reconnu comme un pilier essentiel du développement des enfants.



Papa cafés

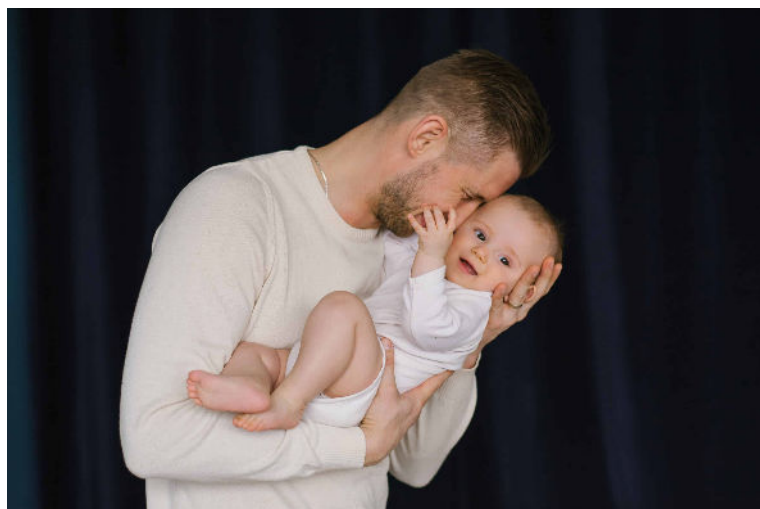
Des rencontres ouvertes à tous autour d'une conférence thématique

Père Pour Toujours Genève (PPTG) est une association constituée d'hommes et de femmes conscients de l'importance pour les enfants et leurs parents de l'engagement paternel du temps de la vie commune aussi bien qu'après l'éventuelle séparation des parents.



Améliorer les conditions cadres
Changer les mentalités, changer les pratiques

Le modèle familial traditionnel a de moins en moins cours. Les lois et pratiques doivent s'adapter aux nouvelles configurations familiales et modes de vie.



Entretien individuel
Permanence d'écoute, de conseils et d'accompagnement personnalisé

Fonctionnement

Comité

En 2025, le comité était composé de

- Président: M. Vincent MEONI
- Vice-Président: M. Maxime RIVIERA
- Secrétaire: M. Felipe FERNANDEZ
- Trésorier : M. Michel GAUD
- M. Michel BIOLLEY
- M. Joseph DANTE
- M. Rémy OUDIN
- M. Roland Graf



D'utilité publique

Père Pour Toujours Genève est financièrement indépendant et fonctionne grâce aux adhésions de ses membres et aux dons versés par vous.



Notre association est au bénéfice d'un statut d'utilité publique qui vous permet de déduire le don des impôts.

Nos actions en 2025

- Nous avons créé début 2024 un groupe de travail interpartis politiques genevois autour de la thématique d'une fiscalité juste pour les parents séparés/divorcés. Ce groupe de travail est composé principalement de fiscalistes et d'avocats, pour la plupart députés du Grand Conseil. Ce groupe de travail a rédigé un projet de loi ([PL 13658](#)) pour améliorer la situation quant à la répartition de la charge fiscale d'enfants en garde alternée (actuellement la charge d'un enfant n'est pas répartie entre les deux parents sauf dans le cas rare d'absence de versement de contribution d'entretien). En effet, une équité fiscale favorise la garde alternée. La commission fiscale du Grand Conseil nous a auditionné avec intérêt le 14 octobre 2025, ce qui nous a permis de faire valoir nos arguments. Le Grand Conseil sera amené à voter sur ce projet de loi dans les prochains mois.
- Dans le cadre de notre appui à la mise en place du [congé parental](#) à Genève et au niveau fédéral, nous avons participé (et continuons à le faire) à la récolte des signatures pour [l'initiative populaire](#) fédérale à laquelle notre faîtière, la Coordination Romande des Organisations Paternelles (CROP) [apporte son soutien](#).
- Nous avons appuyé à Genève le travail réalisé par la CROP au niveau fédéral, en contactant les deux députés Genevois du Conseil des Etats, pour leur faire valoir nos arguments, dans le cadre du vote du 11 décembre 2025 (23 voix pour, 18 contre), en faveur de la [motion 19.3597](#) (CP. Délits contre la famille. Sanctionner le refus de respecter le droit aux relations personnelles) déposée le 13 juin 2019 par le conseiller national Philippe Nantermod (PLR/VS). La motion est donc désormais définitivement adoptée et le Conseil Fédéral dispose de deux ans pour la

mettre en œuvre. Une très bonne nouvelle pour le respect du droit des enfants à voir leurs deux parents.

- [L'initiative parlementaire 21.449](#) du Conseiller national Kamerzin visant à favoriser la garde alternée est actuellement en consultation fédérale. Les cantons étant appelés à prendre position sur cet objet, nous avons fait parvenir en septembre 2025 aux Conseillers d'Etat genevois concernés [notre prise de position argumentée en faveur de la garde alternée](#).
- Nous mettons à jour régulièrement le site Internet de notre faîtière, la Coordination Romande des Organisations Paternelles (CROP) www.crop.ch sur lequel se trouvent de nombreux dossiers thématiques consultables également à partir des sites de nos associations cantonales. Nous vous invitons à les consulter, ils sont tenus à jour et à disposition des papas qui y trouveront des informations utiles mais aussi des journalistes, politiciens et chercheurs. Ces dossiers constituent une vue d'ensemble des problèmes considérables auxquels sont confrontés les papas après séparation du couple parental mais apporte également des réponses concrètes.
- En 2019, nous avons participé aux Assises de la famille à Genève, organisées par l'association Avenir Familles, sur le thème (« [Les modes de garde après séparation : enjeux et perspectives](#) »). Puis, en 2023, nous avons contribué au colloque « [Pour un traitement efficace et cohérent des séparations familiales : Créer un tribunal de la famille et une commission de conciliation pluridisciplinaire](#) ». Ces propositions, que nous soutenons activement, sont au cœur des débats, tant au niveau cantonal que fédéral, et restent plus que jamais d'actualité en 2025. Nous poursuivons donc notre implication dans les réunions de suivi, afin de promouvoir des solutions adaptées aux besoins des familles.

- En 2025, nous avons organisé trois [papa cafés](#) sur les thématiques suivantes : “Comment sont calculées les contributions d’entretien ?”, “Être père après la rupture : comprendre, agir, reconstruire, avec la nouvelle loi genevoise d’encouragement à la médiation” et “Agir pour la coparentalité : nos victoires, nos combats, nos projets”
- A l’automne 2025, nous avons repris l’habitude d’envoyer une lettre d’information trimestrielle à nos abonnés. Pour recevoir l’actualité de la co parentalité à Genève et en Suisse, s’inscrire sur <https://pptg.ch> (en bas de page).
- Et durant l’année, comme depuis notre création il y a presque 20 ans, au rythme d’un entretien par jour en moyenne, notre permanence reçoit des papas genevois pour un [entretien individuel](#) pour tenter de leur apporter de l’aide et des conseils appliqués à leur cas particulier.

Nous prévoyons

- Suivre l'évolution du projet de loi ([PL 13658](#)) sur la fiscalité de la coparentalité visant à éliminer les [actuelles injustices fiscales](#) pesant sur l'adoption plus large de la garde alternée et la coparentalité en général.
- Suivre de près l'avancée de la mise en place du [congé parental](#) à Genève et les préparatifs (récolte de signatures principalement) pour [l'initiative populaire](#) fédérale à laquelle notre faîtière, la Coordination Romande des Organisations Paternelles (CROP) [apporte son soutien](#)
- Mieux faire connaître l'association auprès de la population, des autorités et des politiciens.
- Obtenir auprès de l'État de Genève, une reconnaissance d'utilité publique.
- Démarcher pour obtenir des dons et subventions afin de nous donner plus de moyens d'agir (nous avons des projets qui faute de moyens ne peuvent pas aboutir à l'heure actuelle).
- Finaliser la mise en place de la nouvelle version de notre site Internet www.pptg.ch en le rendant plus fluide et plus lisible sur les téléphones portables.
- Sensibiliser une proportion plus grande de la population genevoise aux difficultés à maintenir le lien de qualité entre le père et ses enfants après une séparation.
- Continuer à participer aux colloques et conférences en rapport avec nos thématiques.

- Poursuivre le travail d'extension de notre réseau en rencontrant régulièrement les autres acteurs influents sur la coparentalité (institutions, associations, politiciens ...)
- Continuer à promouvoir l'introduction à Genève du [consensus parental](#) (adaptation de la pratique de Cochem dans le même esprit de ce qui a été fait dans le Bas-Valais et l'Est Vaudois)
- Soutenir notre faîtière la [CROP](#) dans ses actions de sensibilisation et de lobbying au niveau national (mise en place de la garde alternée par défaut, reconnaissance de toutes les formes de [violences](#), y compris sur les hommes et les enfants, introduction au niveau national du modèle de Cochem ...)
- Poursuivre et engager toutes les actions possibles qui vont dans le sens de l'intérêt de l'enfant à bénéficier tout au long de sa vie d'une relation épanouie et sécurisée avec chacun de ses deux parents et des deux branches de sa famille.

Comment contribuer

Nos activités vous intéressent?
Vous pouvez contribuer de plusieurs
façons :

- **En devenant membre.** Plus nous comptons d'adhérent-es, plus nous avons de poids et de ressources pour mener notre mission à bien.
- **En faisant un don.** Chaque franc compte! Pour financer nos campagnes, pouvoir continuer à offrir nos aide à la population et pouvoir maintenir nos actions, nous avons besoin d'argent.
- **En devenant bénévole.** Que ce soit pour tenir des stands, aider à l'organisation d'événements, intégrer le comité, notre association dépend des forces vives. Rejoignez-nous!



IBAN : CH07 0900 0000 1717 0321

Association Père Pour Toujours

Genève

1200 Genève



Permanences :
lundi vendredi de 9-12h et 14-17h
+41 77 454 15 20



Email
contact@pptg.ch



Site web
https://pptg.ch

Newsletter
https://pptg.ch/newsletter